



## Solutions transactionnelles

Pendant des décennies, AIG a aidé les entreprises à gérer les risques inhérents aux opérations de fusions et d'acquisitions (M&A), afin que toutes les parties puissent aller de l'avant avec confiance. Grâce à l'un des plus grands réseaux mondiaux et à des spécialistes dans le domaine de l'assurance, du droit, de la fiscalité et de la réglementation partout dans le monde, AIG apporte une perspective et une expertise uniques des opérations nationales et transfrontalières.

Nos solutions abordent tous les aspects, des déclarations inexactes à la cyber-sécurité ; de la refonte des traitements fiscaux aux questions relatives aux pensions, ou aux obligations liées aux produits qui persistent. Et chaque solution est hautement personnalisée pour la transaction en question.

Le succès des fusions, des acquisitions et autres transactions repose sur la certitude. Sans elle, les occasions pourtant prometteuses se désagrègent rapidement.

### Assurance déclarations et garanties

Notre assurance déclarations et garanties peut être structurée afin de protéger les acheteurs et les vendeurs dans les réclamations découlant d'inexactitudes dans les déclarations et les garanties faites par le vendeur lors d'une opération de fusion ou d'acquisition. De telles inexactitudes peuvent engendrer des obligations coûteuses, laissant aux acheteurs peu, voire pas de recours et/ou forçant les vendeurs à rétrocéder une partie du prix d'achat. La garantie permet aux acheteurs de distinguer leur offre, aux vendeurs de réduire les obligations d'indemnisation et aux deux parties de conclure les affaires facilement et en toute confiance.

### Responsabilité fiscale

La hantise d'un impôt imprévu (la possibilité d'une contestation future de la part de l'Agence du revenu du Canada, des autorités provinciales ou fédérales du traitement fiscal d'une transaction, d'un placement ou autre situation fiscale) peut bloquer une opération de fusion et acquisition, ou faire complètement échouer la transaction. L'assurance responsabilité fiscale permet aux parties de régler les questions spécifiques à la responsabilité fiscale dans les opérations de M&A lorsqu'un acheteur ou un vendeur s'interroge sur une situation fiscale historique prise par la société cible. La garantie traite les risques découlant des traitements fiscaux fédéraux, provinciaux, locaux ou étrangers, en versant la majoration d'impôts à payer en cas de perte et d'intérêts, ainsi que les amendes ou pénalités non criminelles liées à l'obligation fiscale déterminée. Elle peut également payer les dépenses des conseillers juridiques et financiers engagés pour aider à résoudre les litiges avec l'Agence du revenu du Canada et/ou autres autorités fiscales.

Pour en savoir plus, communiquez avec Michael Turnbull, chef de l'assurance M&A pour les États-Unis et le Canada, à [michael.turnbull@aig.com](mailto:michael.turnbull@aig.com).

American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondée en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les activités principales d'AIG comprennent l'assurance des entreprises et l'assurance des particuliers, ainsi que d'autres activités. L'assurance des entreprises se compose de deux modules – l'assurance responsabilité civile et risques financiers, ainsi que l'assurance des biens et les risques spéciaux. L'assurance des particuliers se compose de quatre modules – les régimes de retraite individuels, les régimes de retraite collectifs, l'assurance vie et l'assurance de personnes. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York et à la bourse de Tokyo.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à [www.aig.com](http://www.aig.com) | YouTube: [www.youtube.com/aig](http://www.youtube.com/aig) | Twitter: @AIGinsurance [www.twitter.com/AIGinsurance](http://www.twitter.com/AIGinsurance) | LinkedIn: [www.linkedin.com/company/aig](http://www.linkedin.com/company/aig).

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à [www.aig.ca](http://www.aig.ca).